

PROPOSITION DE STANDARDISATION DES RAPPORTS D'EXPERTISE DANS LES AFFAIRES CIVILES

05.09.2024

- 1. ACCEPTATION DE LA MISSION**
- 2. CONVOCATION POUR LA RÉUNION D'INSTALLATION**
- 3. RAPPORT DE LA RÉUNION D'INSTALLATION**
- 4. DEMANDE DE PROVISION SUPPLÉMENTAIRE ET/OU DE
PROROGATION DU DÉLAI**
- 5. RÉQUÊTE art. 973 CODE JUD.**
- 6. AVIS PROVISOIRE**
- 7. RAPPORT FINAL**

ACCEPTATION DE LA MISSION

Le Président du Tribunal de Première Instance de
Liège, Div. Liège
c/o Greffe Expertises
Rue de Bruxelles 2 - 3
4000 Liège

Par e-Deposit

V/réf.: Date: 5 septembre 2024
M/réf.: D.2024.XXXX (mentionner s.v.p.) Doc.:

Madame/Monsieur le Président,

Concerne: expertise judiciaire dans l'affaire Janssens c/ Peeters.
- Trib. Liège, Div. Liège – référé.
- Ordonnance du 13.01.2024.
- R.Réf. 2024/1/A.

Dans l'affaire sous rubrique, vous m'avez désigné comme expert judiciaire.

J'ai été informé de ma mission par courriel du Greffe.

Je peux accepter la mission.

J'attends actuellement la consignation de la provision avant d'entamer mes travaux.

Les conseils des parties nous lisent en copie.

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée.

Je tenais à vous faire part de ce qui précède et vous prie de croire, Madame/
Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération la plus distinguée

Sylvie INGÉNIEUSE
EXP00000000

CONVOCATION POUR LA RÉUNION D'INSTALLATION

Maître X. X
Avocat
1, Rue
Ville 1

Réf. : 111

Maître Y. Y
Avocat
2, Rue
Ville 2

Réf. : 222

PLI RECOMMANDE
Janssens
3, Rue
Ville 3

Réf. : ?

PLI RECOMMANDE
Peeters
4, Rue
Ville 4

Réf. : ?

V/réf.:
M/réf.: D.2024.XXXX

Date: 5 septembre 2024
Doc.:

Maître,
Mesdames,
Messieurs,

Concerne: expertise judiciaire dans l'affaire Janssens c/ Peeters.
- Trib. Liège, Div. Liège - référé.
- Ordonnance du 13.01.2024.
- R.Réf. 2024/1/A.

J'accuse bonne réception du courriel du Greffe du 00.00.2024 relatif à l'affaire sous rubrique.

Je vous confirme que j'accepte la mission d'expertise et que je n'ai aucune incompatibilité.

Puis-je vous demander de:

- me transmettre (par le biais des avocats) votre dossier complet, pièces de procédure et pièces à conviction dûment inventoriées (pour le cas où ce n'a pas déjà eu lieu dans l'intervalle);
- veiller à ce que toute correspondance adressée à mon cabinet porte le numéro de dossier mentionné sous rubrique;
- veiller à ce que toute correspondance soit adressée au secrétariat général de mon cabinet, sis à l'adresse suivante.

5, Rue
5000 Ville

Tél.: 00-000.00.00
Courriel:

En annexe, il vous plaira de trouver les tarifs qui sont d'application dans cette affaire. Il m'est cependant tout à fait impossible de vous donner une estimation - fût-elle approximative - du coût total de l'expertise.

En pièce jointe, vous trouverez également ma déclaration de confidentialité dans laquelle j'attire votre attention sur les dispositions de l'art. 962 et suivants du Code Judiciaire et le fait que le caractère contradictoire doit être maintenu à tout moment.

Enfin, j'ai l'honneur de vous inviter à la réunion d'installation qui se tiendra le **lundi X janvier 2024 à 0h00 sur les lieux, 6, Rue, 6000 Ville.**

Le Tribunal nous lit en copie (par e-Deposit).

Je tenais à vous en faire part.

Je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments distingués.

Sylvie INGENIEUSE
EXP00000000

Sylvie INGENIEUSE

CALCUL FRAIS ET HONORAIRES

DOSSIER N° D.2024.XXXX

1. Frais		(nombre)			€
Lettres	par destinataire	0			0,00
Plis recommandés	par destinataire	0			0,00
Déplacement (km)	depuis cabinet Anvers aller/retour	0			0,00
Photos	par photo (impression couleur incl.)	0			0,00
Photocopies A4 n/b	par page	0			0,00
Photocopies A4 couleur	par page	0			0,00
Photocopies A3 n/b	par page	0			0,00
Photocopies A3 couleur	par page	0			0,00
Reliures	par pièce	0			0,00
Pages dactyl.	par page	0			0,00
Emploi salle(s) de réunion	par réunion	0			0,00
Emploi équipement de VC	par réunion	0			0,00
Archivage	forfait				0,00
Secrétariat	forfait				0,00
2. Honoraires		(dates)	(heures)		
Réunion/Visite des lieux	Sylvie Ingénieuse		0,0		0,00
"	collaborateur		0,0		0,00
Travail d'étude/recherche	Sylvie Ingénieuse		0,0		0,00
"	collaborateur		0,0		0,00
Rapport	Sylvie Ingénieuse		0,0		0,00
"	collaborateur		0,0		0,00
3. Tiers		(montant)			
	10% de commission de coordination	0,00	+ 10%		0,00
Total hors TVA					0,00
+ 21 % TVA					0,00
Total TVA incluse					0,00

DECLARATION DE CONFIDENTIALITE

En tant qu'expert désigné dans le cadre de missions judiciaires et extrajudiciaires, je traite les données personnelles que, lors de ma désignation, j'ai obtenues conformément aux exigences du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, régi par la Loi du 30 juillet 2018 applicable au traitement des données à caractère personnel.

Je pense donc qu'il est important de fournir à cet égard des informations concernant :

- les données personnelles traitées ;
- la manière dont cela est fait ;
- la communication de données à des tiers en Europe ou hors d'Europe ;
- combien de temps ces données seront conservées ;
- comment ces données seront sécurisées ;
- les droits des personnes concernées dont les données sont traitées.

A ce propos, les principes suivants sont pris en compte :

- les données personnelles sont traitées de manière légale, correcte et transparente ;
- les données personnelles sont traitées à des fins spécifiques, explicitement décrites et justifiées ;
- les données personnelles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- les données personnelles sont correctes et seront, si nécessaire, mises à jour ;
- les données personnelles ne sont pas conservées plus longtemps que ce qui est strictement nécessaire à atteindre les objectifs dans le cadre de la mission articulée, en tenant compte des délais de conservation imposés, qui toutefois ne sont pas libératoires ;
- le respect des mesures techniques ou organisationnelles garantira une sécurité appropriée des données personnelles.

QUELLES DONNÉES PERSONNELLES SONT TRAITÉES ?

Les données personnelles obtenues et traitées dans le cadre de ma nomination en tant qu'expert (judiciaire), chargé de missions judiciaires et extrajudiciaires, concernent :

- prénom et nom ;
- données d'adresse ;
- adresse électronique et numéro de téléphone ;
- date et lieu de naissance (le cas échéant) ;
- nationalité (le cas échéant) ;
- sexe (le cas échéant) ;
- composition familiale (le cas échéant).

POURQUOI CES DONNÉES SONT-ELLES NÉCESSAIRES ?

Les données personnelles sont utilisées par l'expert (judiciaire), dans le cadre de l'exécution de missions judiciaires et extrajudiciaires, aux fins de lui permettre de contacter les parties en cause en vue d'organiser des réunions, effectuer des constatations sur place, envoyer des rapports ou demander des informations complémentaires.

COMBIEN DE TEMPS CES DONNÉES SERONT-ELLES CONSERVÉES ?

Les données personnelles ne seront pas conservées plus longtemps que ce qui est strictement nécessaire à atteindre les objectifs fixés, d'une part dans le cadre de la tâche dévolue à l'expert en missions judiciaires et extrajudiciaires, d'autre part dans le cadre de la disposition légale concernant les délais de conservation des expertises qui toutefois n'est pas libératoire.

PARTAGER AVEC DES TIERS

Les données personnelles ne seront communiquées à des tiers que si cela est nécessaire à l'exécution de la mission conférée lors de ma nomination en tant qu'expert dans le cadre de missions judiciaires et extrajudiciaires ou pour se conformer à une obligation légale. Je ne communiquerai pas les informations que j'ai obtenues à des personnes étrangères à ma mission.

COMMENT LES DONNÉES SERONT-ELLES STOCKÉES ?

La sécurité des données personnelles est bien réglementée par l'application de mesures physiques, administratives, organisationnelles et techniques, de sorte qu'un niveau de protection adéquat est obtenu qui, périodiquement, est également ajusté si nécessaire. Les données personnelles sont stockées numériquement sur des PC sécurisés qui, comme les versions papier des documents concernés, sont conservées dans des bureaux verrouillés ; il existe une application O365 pour le trafic de courriels et le carnet d'adresses qui répond à toutes les exigences du RGPD.

DROITS DES PERSONNES SUJETTES AU TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément au RGPD, les personnes, au regard desquelles des données sont traitées, ont le droit de me demander de vérifier la juste concordance des données personnelles obtenues par rapport aux leurs, de faire corriger ou supprimer des données personnelles incorrectes, de restreindre le traitement de ces données personnelles ou d'introduire un recours à l'encontre du procédé adopté quant au traitement ainsi que le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité compétente concernant le traitement des données dont toutes les informations peuvent être trouvées sur www.autoriteprotectiondonnees.be.

Le Président du Tribunal de Première Instance de
Liège, Div. Liège
c/o Greffe Expertises
Rue de Bruxelles 2 - 3
4000 Liège

Par e-Deposit

V/réf.: R.Réf. 2024/1/A

Date: 5 septembre 2024

M/réf.: D.2024.XXXX (mentionner s.v.p.)

Doc.:

Madame/Monsieur le Président,

Concerne: expertise judiciaire dans l'affaire Janssens c/ Peeters.

- Trib. Liège, Div. Liège - référé

- Ordonnance du 13.01.2024.

- R.Réf. N° 2024/1/A.

Dans l'affaire sous rubrique, vous m'avez désigné comme expert judiciaire.

En annexe, il vous plaira de trouver une copie du courrier que j'adresse aujourd'hui même aux parties et à leurs conseils.

Je tenais à vous faire part de ce qui précède et vous prie de croire, Madame/Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Sylvie INGENIEUSE
EXP00000000

RAPPORT DE LA RÉUNION (D'INSTALLATION)

Maître X. X
Avocat
1, Rue
Ville 1

Réf. : 111

Maître Y. Y
Avocat
2, Rue
Ville 2

Réf. : 222

Janssens
3, Rue
Ville 3

Réf. : ?

Peeters
4, Rue
Ville 4

Réf. : ?

V/réf.:
M/réf.: D.2024.XXXX

Date: 5 septembre 2024
Doc.:

Maître,
Mesdames,
Messieurs,

Concerne: expertise judiciaire dans l'affaire Janssens c/ Peeters.
- Trib. Liège, Div. Liège – référé.
- Ordonnance du 13.01.2024.
- R.Réf. N° 2024/1/A.

En annexe, il vous plaira de trouver un exemplaire du résumé succinct de la réunion d'aujourd'hui.

J'attends vos commentaires éventuels au plus tard pour le 00.00.2024.

Le Tribunal nous lit en copie (par e-Deposit).

Je tenais à vous en faire part.

Je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments distingués.

Sylvie INGENIEUSE
EXP00000000

RÉSUMÉ RÉUNION D'INSTALLATION

00.00.2024 à 0u00 sur les lieux

—
EXPERTISE JUDICIAIRE

—
JANSSENS

c/

PEETERS

—
Trib. Liège, Div. Liège
ordonnance 13.01.2024 – R.Réf. 2024/1/A

Table des matières

Table des matières.....	1
Introduction.....	2
A. Résumé.....	2
A.1. Présences.....	2
A.2. Formalités administratives.....	2
A.3. Audition des parties.....	2
A.3.1. Point de vue de la partie Janssens.....	2
A.3.2. Point de vue de la partie Peeters.....	3
A.3.3. Discussion.....	3
A.4. Constatations.....	3
A.5. Discussions après.....	3
A.6. Libération et poursuite de l'expertise judiciaire.....	3
B. Remarques importantes.....	4

Introduction

La réunion débute à 0u00. La présente note reprend un résumé succinct de ladite réunion.

A. Résumé

A.1. Présences

- Pour la partie Janssens
 - Monsieur ...
 - Maître ..., avocat
 - Monsieur ir. ..., bureau d'expertises ...
- Pour la partie Peeters
 - Monsieur ...
 - Maître ..., avocat
 - Monsieur ir. ..., bureau d'expertises...
- Le soussigné expert judiciaire N. Blommaert

Prière de vérifier les coordonnées ci-devant et d'indiquer les erreurs éventuelles.

A.2. Formalités administratives

Je note les identités des parties présentes; toutes les parties en cause sont représentées.

Je lis ma mission telle que mentionnée dans l'ordonnance.

Les parties me confirment avoir été dûment convoquées, ne faire valoir aucune raison de récusation et avoir été informées que j'acceptais ma mission.

Les parties me dispensent de l'envoi du courrier par pli recommandé.

A.3. Audition des parties

J'entends à présent les parties en leurs dires et moyens, en commençant par la partie la plus diligente.

A.3.1. Point de vue de la partie Janssens

Cette partie expose ce qui suit.

1. ...
2. ...

Ladite partie a remis un dossier par le biais de son conseil.

A.3.2. Point de vue de la partie Peeters

Cette partie expose ce qui suit.

1. ...
2. ...

Ladite partie a remis un dossier par le biais de son conseil.

A.3.3. Discussion

...

A.4. Constatations

Les photos prises pendant la réunion sont reprises en annexe.

* *
*

...

A.5. Discussions après

...

A.6. Libération et poursuite de l'expertise judiciaire

L'installation n'est pas libérée, ce qui signifie que ...

* *
*

Le 1 février 2024, une réunion technique se déroulera à 0u00 sur les lieux, afin de ...

* *
*

La réunion se termine vers 0u00.

B. Remarques importantes

Cette note ne constitue pas un avis provisoire. Si les parties désirent formuler des remarques à l'encontre du contenu de cette note, elles voudront bien me les transmettre dans les 15 jours après réception, par le biais des avocats. Pour le bon ordre j'adresse, sauf accord contraire, cette note à toutes les parties (resp. leurs mandataires), à tous les conseils et à tous les experts techniques concernés par cette affaire.

Fait le 5 septembre 2024

Sylvie INGENIEUSE, expert judiciaire (EXP00000000)

D.2024.XXXX photos 00.00.2024



La Corbeille 1



La Corbeille 2

D.2024.XXXX photos 00.00.2024



La Corbeille 3



La Corbeille 4

Le Président du Tribunal de Première Instance de
Liège, Div. Liège
c/o Greffe Expertises
Rue de Bruxelles 2 - 3
4000 Liège

Par e-Deposit

V/réf.: R.Réf. 2024/1/A

Date: 5 septembre 2024

M/ref.: D.2024.XXXX (mentionner s.v.p.)

Doc.:

Madame/Monsieur le Président,

Concerne: expertise judiciaire dans l'affaire Janssens c/ Peeters.

- Trib. Liège, Div. Liège – référé.

- Ordonnance du 13.01.2024.

- R.Réf. N° 2024/1/A.

Dans l'affaire sous rubrique, vous m'avez désigné comme expert judiciaire.

En annexe, il vous plaira de trouver une copie du courrier que j'adresse aujourd'hui même aux parties et à leurs conseils.

Je tenais à vous faire part de ce qui précède et vous prie de croire, Madame/Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération la plus distinguée

Sylvie INGÉNIEUSE
EXP00000000

**DEMANDE DE PROVISION SUPPLÉMENTAIRE
ET/OU DE PROROGATION DU DÉLAI**

Le Président du Tribunal de Première Instance de
Liège, Div. Liège
c/o Greffe Expertises
Rue de Bruxelles 2 - 3
4000 Liège

Par e-Deposit

V/réf.: R.Réf. 2024/1/A Date: 5 septembre 2024
M/réf.: D.2024.XXXX (mentionner s.v.p.) Doc.:

Madame/Monsieur le Président,

Concerne: expertise judiciaire dans l'affaire Janssens c/ Peeters.
- Trib. Liège, Div. Liège – référé.
- Ordonnance du 13.01.2024.
- R.Réf. N° 2024/1/A.

Dans l'affaire sous rubrique, vous m'avez désigné comme expert judiciaire.

Le délai pour le dépôt du rapport final expire le 00.00.2024. Comme vous pouvez le remarquer à la lecture des lettres que j'ai adressées aux parties et à leurs conseils, et dont je vous ai réservé copie, l'expertise est toujours en cours. A l'heure actuelle je ***. En conséquence, je sollicite un délai supplémentaire de six mois.

Je me permets d'attirer votre attention sur les frais d'expertise : selon le détail en annexe, ils s'élèvent à 0,00 € (hors T.V.A.) alors que je dispose d'une provision libérée de 0,00 € (hors T.V.A.). Je me permets de solliciter une provision supplémentaire de 0,00 € + 21% de T.V.A. = 0 € à libérer complètement.

D'ores et déjà, je vous remercie vivement de la suite bienveillante que vous voudrez bien réserver à ma présente requête.

Les conseils des parties prennent connaissance, en copie (par courriel), du présent courrier. Je les invite aimablement à faire part de leur point de vue quant à ma demande. Leur intervention écrite et rapide pourrait, me semble-t-il, alléger, en évitant la comparution, le rôle de l'une de vos prochaines audiences et constituer pour tous un gain de temps.

5 september 2024 - p. 2

Je tenais à vous faire part de ce qui précède et vous prie de croire, Madame/
Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération la plus distinguée

Sylvie INGÉNIEUSE
EXP00000000

Sylvie INGENIEUSE

CALCUL FRAIS ET HONORAIRES

DOSSIER N° D.2024.XXXX

1. Frais		(nombre)			€
Lettres	par destinaire	0			0,00
Plis recommandés	par destinaire	0			0,00
Déplacement (km)	depuis cabinet Anvers aller/retour	0			0,00
Photos	par photo (impression couleur incl.)	0			0,00
Photocopies A4 n/b	par page	0			0,00
Photocopies A4 couleur	par page	0			0,00
Photocopies A3 n/b	par page	0			0,00
Photocopies A3 couleur	par page	0			0,00
Reliures	par pièce	0			0,00
Pages dactyl.	par page	0			0,00
Emploi salle(s) de réunion	par réunion	0			0,00
Emploi équipement de VC	par réunion	0			0,00
Archivage	forfait				0,00
Secrétariat	forfait				0,00
2. Honoraires		(dates)	(heures)		
Réunion/Visite des lieux	Sylvie Ingénieuse		0,0		0,00
"	collaborateur		0,0		0,00
Travail d'étude/recherche	Sylvie Ingénieuse		0,0		0,00
"	collaborateur		0,0		0,00
Rapport	Sylvie Ingénieuse		0,0		0,00
"	collaborateur		0,0		0,00
3. Tries		(montant)			
	10% de commission de coordination	0,00	+ 10%		0,00
Total hors TVA					0,00
+ 21 % TVA					0,00
Total TVA inclus					0,00

RÉQUÊTE art. 973 CODE JUD.

Le Président du Tribunal de Première Instance de
Liège, Div. Liège
c/o Greffe Expertises
Rue de Bruxelles 2 - 3
4000 Liège

Par e-Deposit

V/réf.: R.Réf. 2024/1/A Date: 5 september 2024
M/réf.: D.2024.XXXX (mentionner s.v.p.) Doc.:

Madame/Monsieur le Président,

Concerne: expertise judiciaire dans l'affaire Janssens c/ Peeters.
- Trib. Liège, Div. Liège - référé.
- Ordonnance du 13.01.2024.
- R.Réf. N° 2024/1/A.

Dans l'affaire sous rubrique, vous m'avez désigné comme expert judiciaire.

Je souhaite faire application de l'art. 973 §2 du Code Jud. pour les raisons suivantes : ***.

Je vous remercie par avance pour la suite utile que vous voudrez bien réserver à ma requête.

Les conseils des parties nous lisent en copie (par courriel).

Je tenais à vous faire part de ce qui précède et vous prie de croire, Madame/Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération la plus distinguée

Sylvie INGÉNIEUSE
EXP00000000

AVIS PROVISOIRE

Maître X. X
Avocat
1, Rue
Ville 1

Réf. : 111

Maître Y. Y
Avocat
2, Rue
Ville 2

Réf. : 222

PLI RECOMMANDE
Janssens
3, Rue
Ville 3

Réf. : ?

PLI RECOMMANDE
Peeters
4, Rue
Ville 4

Réf. : ?

V/réf.:
M/réf.: D.2024.XXXX

Date: 5 septembre 2024
Doc.:

Maître,
Mesdames,
Messieurs,

Concerne: expertise judiciaire dans l'affaire Janssens c/ Peeters.
- Trib. Liège, Div. Liège - référé.
- Ordonnance du 13.01.2024.
- R.Réf. N° 2024/1/A.

Vous trouverez, sous ce pli, une copie conforme de mon avis provisoire ; les annexes y afférentes ne sont pas transmises sur papier. La version numérique a entre-temps été transmise par courrier électronique aux parties et à leurs conseils, si tant que je suis en possession de leur adresse électronique.

Puis-je vous demander de me communiquer vos éventuelles questions et/ou observations **pour le 00.00.2024 au plus tard** et ce aussi bien par pli recommandé que par courrier électronique.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que:

- il convient de mentionner très explicitement à quel(s) passage(s) précis du rapport préliminaire se rapportent vos remarques, et ce en indiquant les pages et alinéas y afférents;
- les remarques doivent être formulées à l'encontre de mon rapport et non envers celles des autres parties, si bien que le délai est le même pour chacune des parties.

Une éventuelle réplique doit me parvenir, de la même façon, pour le **00.00.2024 au plus tard**.

Puis-je également vous demander de ma faire savoir si vous êtes disposé à régler, sur base de l'avis provisoire, le litige à l'amiable. Je suis disposé à organiser une réunion de conciliation en mon cabinet si les parties en expriment le souhait.

Enfin, je sou mets ce jour même la minute de l'avis provisoire au Greffe. A cette occasion je demande l'octroi d'une provision complémentaire de 0,00 € + 21% TVA = 0,00 €, entièrement libérable. Je demande également que le délai soit prolongé une dernière fois jusqu'au 00.00.2024.

Je fais parvenir la minute de mon avis provisoire au Greffe.

Le Tribunal nous lit en copie.

Je tenais à vous en faire part.

Je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments distingués,

Sylvie INGENIEUSE
EXP00000000

PLI RECOMANDE

Le Président du Tribunal de Première Instance de
Liège, Div. Liège
c/o Greffe Expertises
Rue de Bruxelles 2 - 3
4000 Liège

Par lettre et par e-Deposit

V/réf.: A.R. 2024/1/A

Date: 5 septembre 2024

M/réf.: D.2024.XXXX (mentionner s.v.p.)

Doc.:

Madame/Monsieur le Président,

Concerne: expertise judiciaire dans l'affaire Janssens c/ Peeters.

- Trib. Liège, Div. Liège - référé.
- Ordonnance du 13.01.2024.
- R.Réf. N° 2024/1/A.

Dans l'affaire sous rubrique, vous m'avez désigné comme expert judiciaire.

En annexe, il vous plaira de trouver une copie du courrier que j'adresse aujourd'hui même aux parties et à leurs conseils. J'y joins également la minute de mon avis provisoire.

Je sollicite l'octroi d'une provision complémentaire de 0,00 € + 21% T.V.A. = 0,00 €, à libérer complètement. Un état provisionnel de frais et honoraires est repris en dernière page de l'avis provisoire. Je vous demande aussi de proroger une dernière fois le délai jusqu'au 00.00.2024. Merci pour la suite utile que vous voudrez bien réserver à ma demande.

Je tenais à vous faire part de ce qui précède et vous prie de croire, Madame/Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération la plus distinguée

Sylvie INGENIEUSE
EXP00000000

AVIS PROVISOIRE

—

EXPERTISE JUDICIAIRE

—

JANSSENS

c/

PEETERS

—

**Trib. Liège, Div. Liège
ordonnance 13.01.2024 – R.Réf. 2024/1/A**

Table des matières

Table des matières.....	1
Introduction.....	2
1. Début des travaux d'expertise judiciaire.....	3
2. Réunion d'installation du 00.00.2024 à 0h00 sur les lieux.....	4
2.1. Présences.....	4
2.2. Formalités administratives.....	4
2.3. Audition des parties.....	4
2.3.1. Point de vue de la partie Janssens.....	4
2.3.2. Point de vue de la partie Peeters.....	5
2.3.3. Discussion.....	5
2.4. Constatations.....	5
2.5. Discussion.....	5
2.6. Libération et poursuite de l'expertise judiciaire.....	5
3. Correspondance et pièces.....	7
3.1. Correspondance reçue.....	7
3.2. Pièces reçues.....	7
3.2.1. Partie Janssens.....	7
3.2.2. Partie Peeters.....	7
4. Premier point de la mission :	8
5. Conclusions de l'avis provisoire.....	9
Annexes.....	10
Etat provisionnel de frais et honoraires.....	11

Introduction

Je soussigné,

Sylvie INGENIEUSE, expert judiciaire dont le cabinet est établi à 0000 Ville, Rue (tél. : 00-000.00.00), inscrit au Registre National pour les Experts Judiciaires sous le numéro EXP 000000, désigné par ordonnance du 13.01.2024, rendue par le Président du Tribunal de Première Instance de Liège, Div. Liège, sous le numéro de rôle 2024/1/A (cf. Annexe 1), remets mon rapport d'expertise dans l'affaire suivante :

Janssens, ayant son siège social établi à ..., inscrite à la BCO sous le numéro ... – **demanderesse, appelée ci-après partie ...** – représentée par Maître ..., avocat à ...;

contre :

Peeters, ayant son siège social établi à ..., inscrite à la BCO sous le numéro ... – **défenderesse, appelée ci-après partie ...** – représentée par Maître ..., avocat à

Ma mission d'expertise est la suivante :

- ...;
-

1. Début des travaux d'expertise judiciaire

Par pli judiciaire du 00.00.2024 (reçu le 00.00.2024), le Greffe m'a mis au courant de ma mission. Par lettre du 00.00.2024 au Tribunal, avec copie aux conseils des parties par voie électronique, j'ai accepté la mission. Par lettre¹ (recommandée²) du 00.00.2024, avec copie au Tribunal, j'ai informé les parties et leurs conseils que j'acceptais ma mission, et je les ai invité à la réunion d'installation, le 00.00.2024 à 00h00 sur les lieux.

¹ Toutes les parties ont toujours reçu copie du courrier, et conformément aux dispositions prescrites en matière d'expertises contradictoires.

² Le récépissé d'envoi recommandé, est, à chaque fois, annexé au duplicata du courrier concerné

2. Réunion d'installation du 00.00.2024 à 0h00 sur les lieux

La réunion débute à 0h00.

2.1. Présences

- Pour la partie Janssens
 - Monsieur ...
 - Maître ..., avocat
 - Monsieur ir. ..., bureau d'expertises ...
- Pour la partie Peeters
 - Monsieur ...
 - Maître ..., avocat
 - Monsieur ir. ..., bureau d'expertises ...
- Le soussigné N. Blommaert, expert judiciaire

2.2. Formalités administratives

Je note les identités des parties présentes ; toutes les parties en cause sont représentées.

Je lis a mission telle que mentionnée dans l'ordonnance.

Les parties me confirment avoir été dûment convoquées, ne faire valoir aucune raison de récusation et avoir été informées que j'acceptais ma mission.

Les parties me dispensent de l'envoi du courrier par pli recommandé.

2.3. Audition des parties

J'entends à présent les parties en leurs dires et moyens, en commençant par la partie la plus diligente.

2.3.1. Point de vue de la partie Janssens

Cette partie expose ce qui suit.

1. ...
2. ...

Ladite partie a remis un dossier par le biais de son conseil.

2.3.2. Point de vue de la partie Peeters

Cette partie expose ce qui suit.

1. ...
2. ...

Ladite partie a remis un dossier par le biais de son conseil.

2.3.3. Discussion

...

2.4. Constatations

Les photos prises à cette occasion sont reprises en Annexe 2.

* *
*

...

2.5. Discussion

...

2.6. Libération et poursuite de l'expertise judiciaire

L'installation n'est **pas** libérée, ce qui signifie que ...

* *
*

Le 1 février 2024, une réunion technique se déroulera à 0h00 sur les lieux, afin de ...

* *
*

La réunion se termine vers 0u00.

* *
*

Par courriel du 00.00.2024, avec copie au Tribunal, j'ai transmis le résumé succinct de la réunion aux parties et à leurs conseils, en leurs demandant de me faire valoir leurs remarques endéans les 15 jours de la réception par le biais des avocats.

...

3. Correspondance et pièces

3.1. Correspondance reçue

- Courrier du 00.00.2024 du conseil de la partie Janssens
- Courrier du 00.00.2024 du conseil de la partie Peeters

3.2. Pièces reçues

3.2.1. Partie Janssens

- Transmises par courrier du 00.00.2024 par le conseil
 - ...
 - ...

3.2.2. Partie Peeters

- Transmises par courrier du 00.00.2024 par le conseil
 - ...
 - ...

4. Premier point de la mission : ...

Ledit point es libellé comme suit : "...".

...

5. Conclusions de l'avis provisoire

Les parties ont été entendues le 00.00.2024 (cf. §2). Les constatations nécessaires ont été faites le 00.00.2024 (cf. §2).

* *

*

...

Etabli le 5 septembre 2024

Sylvie INGENIEUSE, expert judiciaire (EXP00000000)

original*

copie conforme*

* biffer la mention inutile

Annexes

Liste des annexes à l'avis provisoire

- Annexe 1 : ordonnance du 13.01.2024
- Annexe 2 : photos prises le 01.01.2024
- Annexe 3 : état provisionnel des frais et honoraires

Etat provisionnel de frais et honoraires

Cf. détail en Annexe 3.

Total (hors T.V.A.) : 0,00 €
+21% T.V.A.

Total (T.V.A. incluse) : 0,00 €

Provision payée par la partie : ... € (hors T.V.A.).

Provision supplémentaire à consigner : ... € (hors T.V.A.).

Annexe 1 : ordonnance

Annexe 2 : photos prises le 00.00.2024

D.2024.XXXX photos 00.00.2024



La Corbeille 1



La Corbeille 2

D.2024.XXXX photos 00.00.2024



La Corbeille 3



La Corbeille 4

Sylvie INGENIEUSE

CALCUL FRAIS ET HONORAIRES

DOSSIER N° D.2024.XXXX

1. Frais		(nombre)		€
Lettres	par destinaire	0		0,00
Plis recommandés	par destinaire	0		0,00
Déplacement (km)	depuis cabinet Anvers aller/retour	0		0,00
Photos	par photo (impression couleur incl.)	0		0,00
Photocopies A4 n/b	par page	0		0,00
Photocopies A4 couleur	par page	0		0,00
Photocopies A3 n/b	par page	0		0,00
Photocopies A3 couleur	par page	0		0,00
Reliures	par pièce	0		0,00
Pages dactyl.	par page	0		0,00
Emploi salle(s) de réunion	par réunion	0		0,00
Emploi équipement de VC	par réunion	0		0,00
Archivage	forfait			0,00
Secrétariat	forfait			0,00
2. Honoraires		(dates)	(heures)	
Réunion/Visite des lieux	Sylvie Ingénieuse		0,0	0,00
"	collaborateur		0,0	0,00
Travail d'étude/recherche	Sylvie Ingénieuse		0,0	0,00
"	collaborateur		0,0	0,00
Rapport	Sylvie Ingénieuse		0,0	0,00
"	collaborateur		0,0	0,00
3. Tries		(montant)		
	10% de commission de coordination	0,00	+ 10%	0,00
Total hors TVA				0,00
+ 21 % TVA				0,00
Total TVA inclus				0,00

RAPPORT FINAL

Maître X. X
Avocat
1, Rue
Ville 1

Réf. : 111

Maître Y. Y
Avocat
2, Rue
Ville 2

Réf. : 222

PLI RECOMMANDE
Janssens
3, Rue
Ville 3

Réf. : ?

PLI RECOMMANDE
Peeters
4, Rue
Ville 4

Réf. : ?

V/réf.:
M/réf.: D.2024.XXXX

Date: 5 septembre 2024
Doc.:

Maître,
Mesdames,
Messieurs,

Concerne: expertise judiciaire dans l'affaire Janssens c/ Peeters.
- Trib. Liège, Div. Liège - référé.
- Ordonnance du 13.01.2023.
- R.Réf. N° 2023/1/A.

Vous trouverez, sous ce pli, une copie conforme des compléments à mon avis provisoire (remarques et réponses - conclusion finale - état de frais et honoraires), formant le rapport final, ainsi que des annexes y afférentes ; les annexes y afférentes ne sont pas transmises sur papier. Le tout doit être ajouté à mon

avis provisoire, qui vous a, en temps opportun, été transmis par pli (recommandé). Vous remarquerez que la numérotation des pages et des paragraphes a tout simplement été poursuivie. La version numérique a entre-temps été transmise par courrier électronique aux parties et à leurs conseils, si tant est que je suis en possession de leur adresse électronique.

Dans la mesure où vous avez communiqué des pièces originales, vous les trouverez jointes à la présente. Quant aux pièces qu'il m'appartient de conserver, je me réfère aux mentions y afférentes dans le rapport.

Je communique, ce jour, la minute de mon rapport final au Tribunal.

Mon état final de frais et honoraires se trouve en avant-dernière page du rapport. Le solde est de 0,00 € + 21% de T.V.A. = 0,00 €. Je renvoie aux articles 991 et 991*bis* du Code Judiciaire et je reviendrai spontanément vers vous en ce qui concerne les modalités de paiement.

Le Tribunal nous lit en copie.

Je tenais à vous faire part de ce qui précède.

Je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments distingués.

Sylvie INGENIEUSE
EXP00000000

PLI RECOMMANDE

Le président du Tribunal de Première Instance de
Liège, Div. Liège
c/o Greffe Expertises
Rue de Bruxelles 2 - 3
4000 Liège

Par e-Deposit et par lettre

V/réf.: **R.Réf. 2024/1/A** **Date:** 5 septembre 2024
M/réf.: **D.2024.XXXX (mentionner s.v.p.)** **Doc.:**

Madame, Monsieur le Président,

Concerne: expertise judiciaire dans l'affaire Janssens t/ Peeters.

- **Trib. Liège, Div. Liège - référé.**
- **Ordonnance du 13.01.2024.**
- **R. Réf. N° 2024/1/A.**

Dans l'affaire sous rubrique, vous m'avez désigné comme expert judiciaire.

Malheureusement, le litige n'a pas pu être résolu à l'amiable.

En pièce jointe vous trouverez la minute de mon rapport final ; l'avis provisoire a déjà été soumis par lettre du 00.00.2024.

En annexe vous trouverez également mon état d'honoraires et de frais, conformément articles 991 et 991*bis* du Code Judiciaire.

En annexe, il vous plaira de trouver une copie du courrier que j'adresse aujourd'hui même aux parties et à leurs conseils.

Je resterai bien entendu à votre disposition pour de plus amples informations.

Enfin, je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée.

Je tenais à vous faire part de ce qui précède et vous prie de croire, Madame/ Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Sylvie INGENIEUSE
EXP00000000

COMPLÉMENTS À L'AVIS PROVISOIRE – RAPPORT FINAL

Remarques et réponse – conclusion final – état de frais et honoraires

EXPERTISE JUDICIAIRE

JANSSENS

c/

PEETERS

**Trib. Liège, Div. Liège
ordonnance 13.01.2024 – R.Réf. 2024/1/A**

Table des matières

Table des matières.....	10
6. Poursuite des travaux d'expertise	11
7. Nouvelles correspondance et pièces	12
7.1. Correspondance reçue	12
7.2. Pièces reçues	12
8. Réponse aux remarques concernant l'avis provisoire.....	13
8.1. Remarques du 01.01.2024 de la partie Janssens	13
8.2. Remarques du 01.01.2024 de la partie Peeters	13
9. Premier point de la mission : ... – avis définitif	14
10. Conclusion finale	15
Annexes.....	16
Etat final de frais et honoraires	17

6. Poursuite des travaux d'expertise

Par lettre (recommandée) du 00.00.2024, avec copie au Tribunal, j'ai transmis aux parties et à leurs conseils mon avis provisoire en leur demandant de formuler leurs observations éventuelles pour le 01.01.2024 au plus tard; une réplique devait quant à elle m'être adressée pour le 00.00.2024. Par courriel du 00.00.2024 j'ai clos les débats.

7. Nouvelles correspondance et pièces

7.1. Correspondance reçue

- Courrier du 01.01.2024 du conseil de la partie Janssens
- Courrier du 01.01.2024 du conseil de la partie Peeters

7.2. Pièces reçues

7.2.1. Partie Janssens

- Transmises par courrier du 01.01.2024 par le conseil
 - ...
 - ...

7.2.2. Partie Peeters

- Transmises par courrier du 01.01.2024 par le conseil
 - ...
 - ...

8. Réponse aux remarques concernant l'avis provisoire

8.1. Remarques du 01.01.2024 de la partie Janssens

Ces remarques sont reprises en l'Annexe 4, et sont rédigées par Maître ..., conseil. La même numérotation sera suivie lors des réponses ci-après.

1. ...
2. ...

8.2. Remarques du 01.01.2024 de la partie Peeters

Ces remarques sont reprises en l'Annexe 5, et sont rédigées par Maître ..., conseil. La même numérotation sera suivie lors des réponses ci-après.

1. ...
2. ...

9. Premier point de la mission : ... – avis définitif

Ledit point est libellé comme suit : “...”.

...

10. Conclusion finale

Les parties ont été entendues le 01.01.2024 (cf. §2). Les constatations nécessaires ont été faites le 01.01.2024 (cf. §2).

Les commentaires sur l'avis provisoire ont été pris en compte au §7.

* *

*

...

* *

*

Je jure avoir rempli ma mission en honneur et conscience, avec exactitude et probité.

Etabli le 5 septembre 2024 (EXP00000000)

Sylvie INGENIEUSE, expert judiciaire

original*

copie conforme*

* biffer la mention utile

Annexes

Liste des annexes aux compléments à l'avis provisoire – rapport final

- Annexe 4 : remarques de la partie Janssens concernant l'avis provisoire
- Annexe 5 : remarques de la partie Peeters concernant l'avis provisoire
- Annexe 6 : état final de frais et honoraires

Etat final de frais et honoraires

Cf. détail en Annexe 6.

Total (hors T.V.A.) : 0,00 €
+21% de T.V.A.

Total (T.V.A. incluse) : 0,00 €

Provision payée par la partie Janssens : ... € (hors T.V.A.).

Solde à payer : ... € (hors T.V.A.).

Je soussigné, expert judiciaire Sylvie Ingénieuse, confirme avoir prévenu les parties concernées du dépôt au greffe de mon rapport d'expertise avec état de frais et honoraires,

Etabli le 5 septembre 2024 (EXP00000000)

Sylvie INGENIEUSE, expert judiciaire

Annexe 4 : remarques de la partie Janssens sur l'avis provisoire

Annexe 5 : remarques de la partie Peeters concernant l'avis provisoire

Sylvie INGENIEUSE

CALCUL FRAIS ET HONORAIRES

DOSSIER N° D.2024.XXXX

1. Frais		(nombre)		€
Lettres	par destinaire	0		0,00
Plis recommandés	par destinaire	0		0,00
Déplacement (km)	depuis cabinet Anvers aller/retour	0		0,00
Photos	par photo (impression couleur incl.)	0		0,00
Photocopies A4 n/b	par page	0		0,00
Photocopies A4 couleur	par page	0		0,00
Photocopies A3 n/b	par page	0		0,00
Photocopies A3 couleur	par page	0		0,00
Reliures	par pièce	0		0,00
Pages dactyl.	par page	0		0,00
Emploi salle(s) de réunion	par réunion	0		0,00
Emploi équipement de VC	par réunion	0		0,00
Archivage	forfait			0,00
Secrétariat	forfait			0,00
2. Honoraires		(dates)	(heures)	
Réunion/Visite des lieux	Sylvie Ingénieuse		0,0	0,00
"	collaborateur		0,0	0,00
Travail d'étude/recherche	Sylvie Ingénieuse		0,0	0,00
"	collaborateur		0,0	0,00
Rapport	Sylvie Ingénieuse		0,0	0,00
"	collaborateur		0,0	0,00
3. Tries		(montant)		
	10% de commission de coordination	0,00	+ 10%	0,00
Total hors TVA				0,00
+ 21 % TVA				0,00
Total TVA inclus				0,00